

## Si l'appareil est en bon état de fonctionnement, il peut toujours servir à d'autres personnes ...



- Vous pouvez vendre le produit sur des sites de mise en relation de particuliers.
- Vous pouvez le donner à une personne de votre entourage (famille, amis, ...).
- Vous pouvez contacter les entreprises de l'économie sociale et solidaire.



## Fin de vie des appareils professionnels



Les producteurs assurent l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets issus d'équipements électriques et électroniques professionnels mis sur le marché après le 13 août 2005, sauf s'ils en ont convenu autrement avec les utilisateurs dans le contrat de vente de l'équipement <sup>(21)</sup>.

<sup>(21)</sup> Art.18 du Décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Selon le décret français qui transpose la Directive DEEE, est considéré comme un équipement à usage exclusivement professionnel, ou distribué via un circuit de distribution exclusivement professionnel.



## Comment gérer la fin de vie des appareils professionnels ?

Pour vous libérer des appareils professionnels achetés après le 13 août 2005 vous pouvez contacter le représentant de l'entreprise soit envoyer votre demande d'enlèvement via le site web du producteur ou vous informer auprès de votre revendeur.

Les détenteurs sont responsables de la fin de vie des équipements professionnels achetés avant le 13 août 2005 (déchets historiques). Néanmoins, certains constructeurs proposent la reprise des déchets historiques gratuitement ou sous certaines conditions (négociations commerciales).

De l'achat jusqu'au déchet, nous sommes tous responsables de nos appareils numériques. Ce guide nous le rappelle et vous accompagne au quotidien vers le comportement responsable à adopter.

Les entreprises des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de leur côté, continuent les efforts en matière d'environnement. Comme il a été souligné précédemment, les entreprises du secteur orientent efficacement leur R&D vers l'éco-conception afin d'améliorer la performance environnementale du produit tout au long du cycle de vie.

Ainsi, des produits de plus en plus respectueux de l'environnement sont proposés aux utilisateurs, comme par exemple les chargeurs de téléphone portable, qui sont conçus pour minimiser la consommation d'énergie, ou les ordinateurs qui respectent les exigences environnementales des écolabels ou les emballages réduits pour limiter les déchets. Autant d'aspects qui montrent un réel engagement de la part des entreprises des TIC en matière de responsabilité environnementale.

Pour prolonger les efforts des producteurs en matière d'environnement, nous avons, en tant qu'utilisateurs, un rôle crucial à jouer afin de réduire l'impact environnemental de nos produits informatiques et télécoms. Il faut en prendre conscience et agir ensemble pour un objectif commun : la préservation de notre planète.

## Bonne éco-utilisation à tous !